






Le Prêt Accession


Vous souhaitez financer l'achat ou la construction de votre résidence principale, le COVECOL vous propose

-  un prêt complémentaire à votre prêt bancaire d'un montant de **11 200 €* minimum**, quelle que soit la zone géographique ⁽¹⁾
-  un taux d'intérêt de **1.5%⁽²⁾**, hors assurances
-  remboursable sur une durée de **10 ans maximum**

Vous êtes

-  salarié d'une entreprise adhérente au COVECOL
-  primo-accédant ou en mobilité professionnelle

Modalités

 après étude et validation de votre dossier par la commission d'attribution des prêts, une offre de prêt vous sera adressée en double exemplaire pour signature. A réception de l'exemplaire « prêteur » signé et sur présentation des documents relatifs à l'opération (factures en cas de construction ; acte notarié en cas d'achat sans travaux ; factures des travaux en cas d'achat avec travaux), le versement des fonds sera effectué par virement sur votre compte.

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez-nous

Tél : 02 51 05 98 50
E-mail : contact@covecol.com

COVECOL

125, bd des Belges - 85036 La Roche-sur-Yon Cx
Les Herbiers, Fontenay-le-Comte, Challans et Les Sables d'Olonne 

*Voir conditions

(1) zones A, B1, B2 et C du CGI.

(2) TEG mensuel de 1.88% pour 11 200 € empruntés sur 10 ans, assurance décès invalidité incluse sur une tête